

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi: 16h à 18h15 Mercredi: 9h à 12h Vendredi: 16h à 18h

Samedi: 9h à 12h - Consulter le tableau d'affichage à la Mairie

Tél. 02 43 27 70 95 Fax 02 43 27 77 47

Courriel: mairie.degre@wanadoo.fr Site internet: www.mairie-degre.fr

✓ PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS

Sur rendez-vous:

Du lundi au vendredi de 18h à 19h30 Le samedi de 9h30 à 12h

✓ GENDARMERIE NATIONALE

Rappel des coordonnées :

- Brigade de COULANS-SUR-GÉE Tél. 02 43 88 82 06
- Brigade de LA SUZE Tél. 02 43 77 31 71
- Brigade de LOUÉ Tél. 02 43 88 40 29

✓ Site internet

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour les personnes qui sont abonnées.

www.mairie-degre.fr



✓ Solidarité et Travail

L'Association Solidarité et Travail de Conlie change de locaux.

A partir du 2 janvier, nous vous accueillerons au : 3, rue de Cures - 72240 CONLIE.

L'association intermédiaire met à disposition des salariés :

- Auprès des particuliers
- Auprès des associations
- Auprès des entreprises agricoles
- Auprès des exploitants Tél. : 02 43 52 11 66

E-mail: solidaritetravailconlie@wanadoo.fr

✔ RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 décembre 2013, 12 heures, selon les conditions suivantes :

- Etre majeur
- Posséder son domicile dans la commune, y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février 2014.

✓ RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie.

Cette démarche peut également être accomplie par leur représentant légal.

Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Eventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la Défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole. Elle sera également demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales.

✓ AGENCE POSTALE DE LA QUINTE

L'agence Postale Communale de la Quinte, située près de la mairie, est ouverte au public aux horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et le vendredi : 9h00 à 12h00
- Samedi : 9h30 à 12h00 Attention, la collecte du courrier, des recommandés ou colis pour le bureau Centre s'effectue du lundi au samedi, vers 12h30

✔ Au P'tit Marché Degréen

épicerie associative

Lundi: fermé

Mardi: 8h30-12h / 16h30-19h Mercredi: 8h30-12h / 16h30-19h Jeudi: 8h30-12h / 16h30-19h Vendredi: 8h30-12h / 16h30-19h Samedi/Dimanche: 8h30-12h30

✓ POISSONNERIE

- Pierre BATTEUX 72400 CHERRE Tournée dans le centre bourg le mardi à 15 h
- Denis GIFFARD 50320 LA HAYE-PESNEL Tournée dans le centre bourg le jeudi à 14 h

✓ PIZZAS

PIZZA IL GRANDO Vente de Pizzas, place de l'église le mercredi de 17h30 à 20h30

✓ BOUCHERIE

Boucherie des Halles - 72240 CONLIE Tournée dans le centre bourg le vendredi à 13h15

AFFECTATION DE LA SALLE	NBRE DE PERSONNES - 50	NBRE DE PERSONNES - 100	NBRE DE PERSONNE +100	
VIN D'HONNEUR Habitants DEGRE	91 €			
VIN D'HONNEUR Extérieurs DEGRE	171 €			
REUNIONS EXTERIEURES	167 €			
LOUEUR-HABITANT location d'une journée	178 €	222 €	284 €	
LOUEUR-HABITANT location d'un week-end	212 €	265 €	343 €	
LOUEUR-EXTERIEUR location d'une journée	332 €	421 €	561 €	
LOUEUR-EXTERIEUR location d'un week-end	376 €	484 €	659 €	
LOUEUR-HABITANT Soirée DANSANTE	182 €			
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée DANSANTE	631 €			
LOUEUR-HABITANT Soinée SPECTACLE	99 €			
LOUEUR-EXTERIEUR Sointe SPECTACLE	182 €			
ASSOCIATION COMMUNALE	Forfait 15 €			
DIVERS	Forfait 15 €			
Vaisselle cassée	2 € /pièce			
Table cassée	126 €			

✓ Déchetterie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 14h à 18h (particuliers et professionnels); samedi, de 9h/12h - 14h/18h (particuliers). Fermée les dimanches et jours fériés. Localisation: A Conlie, entre les routes de Mézières-sous-Lavardin et Neuvillalais. Tél. 02 43 20 28 23

Les déchets acceptés : les ferrailles, les gravats, les encombrants, les cartons volumineux, les déchets verts, le verre, les déchets ménagers spéciaux, les batteries, les huiles de friture, les piles, le papier, les plastiques, boîtes métalliques et briques alimentaires, cartouches d'encres.

✓ Pompiers : 18

✓ Samu : 15

✓ Syndicat d'eau 02 43 27 74 61

ERDF
0 810 189 294

✓ DDT

Direction Départementale des Territoires 02 43 31 12 80

✓ TIS - Transports urbains 0 811 900 149 Ligne 9 (Le Mans - Tennie)

ECITO



e voulais en premier lieu vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu accorder à l'ensemble de notre équipe lors des dernières élections municipales. Nous espérons que l'alchimie entre des personnes maintenant rompues à cet exercice et des nouveaux conseillers prenant la mesure de l'ampleur des tâches à réaliser préparera notre commune à traverser le bouleversement des territoires et les restrictions des dotations qui sont maintenant devenus une réalité.

Cette modification du périmètre de notre communauté de communes sera la préoccupation principale des prochains mois. Si nous ne voulons pas subir le couperet préfectoral prévu pour 2015 mieux vaut proposer à l'Etat un territoire à notre image, avec des élus représentant des communes nous ressemblant, ou avec lesquelles nous avons déià l'habitude de travailler. Tout est possible mais il faut faire vite et les concertations sont déjà engagées sachant que le modèle attendu par l'Etat est un territoire de 20 000 habitants.

Pour ce qui est de notre PLU, les services de l'Etat nous ont obligés à revoir certains points afin d'éviter toute contestation. Maintenant que nous sommes arrivés à un consensus, une nouvelle enquête publique sera diligentée fin août début septembre pour recueillir vos remarques. Une fois ce PLU validé, les travaux de la réalisation d'une aire de traitement des déchets verts pourra se faire sous la responsabilité de la communauté de commune et le démarrage de l'opération atelier intercommunal pourra être envisagé.

Décriée par beaucoup de communes (14 sur 15 dans notre canton), notre volonté de s'engager dans la réforme scolaire et une mise en place perfectible, a permis de remplir nos obligations avec un esprit d'ouverture sur des activités complémentaires aux temps scolaires. Tout ceci est aussi possible car la vitalité de notre commune et de son école nous permet encore d'être indépendant. Soyons vigilant pour que cette situation perdure.

Nous souffrons toujours des travaux de la réalisation de la LGV dans notre quotidien. Bien que beaucoup d'entre nous ne soyons pas riverains de ces nuisances, notre vie est perturbée par des coupures d'Internet, de téléphone, d'eau, de circulation et une altération accélérée des équipements. Nous essayons dans la mesure du possible d'obliger EIFFAGE à réparer les dommages dans les meilleurs délais dès que nous sommes avertis du souci, mais le dialogue est quelque peu inégal.

Les échanges des terres agricoles auront lieu maintenant dés la fin des récoltes dans le cadre de l'aménagement

Nous espérons récupérer aussi l'accessibilité de la route de Lavardin pour le dernier trimestre de l'année.

Nous pouvons aussi nous réjouir de l'existence durable de nombreuses associations que nous soutenons sans défection. Elles sont essentielles à la vie de notre village. Merci de les rejoindre suivant vos aspirations. Elles ont besoin bien sûr de participants aux activités proposées mais aussi de renforts pour offrir à tous des projets renouvelés. La commission municipale « lien avec le monde associatif » a souhaité organiser une matinée de rencontre avec elles. La date est déjà réservée, mais les modalités restent à définir. Tout doit être tenté pour les maintenir.

Nous tenions aussi à vous féliciter pour votre engagement à faire réussir le passage en redevance incitative de notre collecte des ordures ménagères. Votre civisme et votre esprit écologique nous permettent de faire maigrir nos poubelles tout en gardant un environnement propre. Il faut bien sûr continuer.

Il nous reste à vous souhaiter une bonne période estivale. Qu'elle vous apporte le repos ici à Degré ou ailleurs. Qu'elle vous permette aussi de recharger vos batteries pour attaquer une nouvelle saison d'engagement.

> **Dominique GENEST** Maire



- Salle 130 couverts

- Cuisine équipée professionnelle
- Couchage 42 places
- Boulodrome...

Josiane DENIAU 72550 DEGRÉ Tél. 02 43 47 11 82



Conseil Municipal du 27 nov. 2013

■ PLU: La première permanence du commissaire enquêteur a eu lieu le lundi 18 novembre 2013 de 15h00 à 18h00. Au terme de cet après midi, aucune personne n'est venue. Le commissaire enquêteur avait rencontré des personnes de la DDT suivant le dossier du PLU de Degré. Elles avaient émis les mêmes réserves que celles données au moment des remarques des services de l'État. Les membres du conseil confirment le choix de poursuivre l'enquête publique et renouvellent son engagement à joindre une note en réponse aux remarques des personnes publiques associées à l'enquête publique.

■ Point sur la LGV

- Une rencontre des membres du conseil avec ERE aura lieu en mairie le 3 déc. à 9h00 pour l'aménagement paysager le long de la ligne.
- La réunion du comité de suivi prévue le 29 novembre a été reportée par le préfet sans explications au 14 janvier.
- Aménagement Foncier : suite à des réclamations au sujet des parcelles, rien n'a été modifié.
- La commission budget a présenté les dépenses de fonctionnement et proposé des prévisions pour 2014. La commission se réunira à nouveau le 18 décembre 2013.
- Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués en 2013 des encarts publicitaires dans le journal communal.
- 52€ pour une parution
- 84€ pour deux parutions (Juillet et Déc.) Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2014.
- Suite à plusieurs demandes d'autoentrepreneurs habitant la commune ou intervenant sur celle -ci, de pouvoir insérer leur encart publicitaire dans le Petit Degréen, le Maire demande l'avis du conseil.

Après discussion et réflexion, les membres du conseil émettent un avis favorable à ces demandes mais sans tarifs préférentiels.

Conseil Municipal du 11 déc. 2013

■ Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'agent communal affecté à la fabrication des repas cantine a effectué en décembre 2013 plus d'heures que celles initialement prévues.

Le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des salaires du budget principal pour l'année 2014 et demande à Monsieur le Maire le versement en janvier prochain des heures complémentaires évaluées à 3 heures 75.

■ Monsieur le Maire rappelle qu'un poste ménage a été créé pour les locaux de la maternelle et doit prendre effet à la fin du contrat avec l'entreprise SNEG.

Dès le 1^{er} janvier, une employée travaillant déjà sur le site scolaire occupera ce poste à raison de 7h30 hebdomadaires.

- Présentation des plans remis le 3 décembre par Eiffage concernant les aménagements paysagers le long de la ligne. Des remarques ont été émises par les élus et prises en compte par Eiffage. Un compte rendu de cette réunion a été reçu avec les aménagements demandés.
- Au cours de l'enquête publique du PLU, les élus ainsi que le bureau d'étude AFB Urbanisme répondront aux remarques émises par les services de l'État. Elles seront jointes à la clôture de l'enquête.
- Subventions au niveau DETR pour la commune ainsi que pour la 4C refusées : demande par les élus (Conseiller général, Président de la 4C et le Maire de Degré) d'un rendez vous avec Madame le Sous Préfet pour avoir des explications sur ces refus.
- Une carte des nouveaux cantons a été communiquée : les élus sarthois émettent un doute sur le bien fondé de ce redécoupage et envisagent d'en proposer un autre ou un recours.

Conseil Municipal du 4 févr. 2014

■ Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître AMIOT, notaire à Aigné, une demande de certificat de numérotage pour une parcelle située secteur de la Poulerie.

Compte tenu du développement urbain, Monsieur le Maire propose au Conseil de numéroter les deux habitations qui seront issues de la parcelle cadastrée ZK n° 51 située rue Principale en continuité du n° 31. Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ·Le prolongement de la rue Principale coté impair jusqu'à la limite de propriété de Mr et Mme DUBRAY Jean côté four à chanvre.
- ·L'attribution du n° 33 rue Principale pour la parcelle ZK n° 0138 située au fond de la parcelle.

- L'attribution du n° 35 rue Principale pour la parcelle ZK n° 0139 située au bord de la voie.
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- Charge Monsieur le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétaires concernés,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.
- Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année 2014 les subventions ci-après :

Association Sportive Scolaire	1500 €
Parents et Amis de l'École	140 €
AFN-UNC	30 €
Familles Rurales	945 €
Comité des fêtes	871 €
Jeunes	150 €
Ainés Ruraux	120 €
Gymnastique Volontaire	200 €
DJS Tennis de Table	200 €
Degré Football Club	350 €
Degré Rando Nature	150 €
NOR	100 €
Comice Agricole de Conlie	100 €
Solidarité Travail Conlie	50 €
Aide à domicile en milieu rural	20 €
Prévention Routière	80 €
Communes traversées par la LGV	50 €
Au P'tit marché Degréen	3600 €

■ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la régie garderie, le régisseur titulaire est dans l'obligation de se rendre à la Trésorerie de Conlie en fin de chaque mois pour y déposer les recettes encaissées.

La prise en charge du déplacement par la commune est arrêtée sous forme d'ordre de mission signé par l'autorité territoriale.

Le régisseur fait usage de son véhicule personnel pour les besoins du service.

Pour l'année 2013, après détermination du nombre de kilomètres parcourus entre le lieu de la régie et la Trésorerie de Conlie, il apparaît que Madame LECUREUIL Magali Adjoint technique territorial, surveillante des enfants à la garderie périscolaire et régisseur titulaire de la régie garderie percevra des frais de déplacement s'élevant à 60,00€ correspondant à 240 kilomètres à 0.25€/km.

Conseil Municipal du 4 févr. 2014

■ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa fonction de secrétaire de mairie et de régisseur titulaire pour la régie cantine, Madame Anita DESILE est amenée à effectuer des trajets pour des réunions ou se rendre à la trésorerie de Conlie pour y déposer des recettes.

Une attribution des indemnités kilométriques est acceptée par le Conseil Municipal pour les trajets occasionnés pour ces fonctions pendant l'année 2013.

Après avoir déterminé le nombre de kilomètres parcourus, il apparaît que l'employée communale Madame Anita DESILE, Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, a effectué 426,200 kilomètres au cours de l'année 2013.

Le Conseil Municipal demande au Maire d'inscrire au budget de la commune en frais de déplacement la somme de 136,38€ - (0.32 €/km).

■ Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une régie de recette provenant des encaissements de la garderie municipale a été crée par délibération, et qu'à cet effet un arrêté de nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant a été pris.

Monsieur le Maire propose en raison de la responsabilité qui incombe aux régisseurs une indemnité de responsabilité dans la limite des maxima fixés par arrête ministériel du 3 septembre 2002. Le Conseil Municipal, considérant que le montant mensuel des fonds maniés n'atteint pas 1220,00€ et que dans ce cas le montant annuel maximum de l'indemnité de responsabilité pouvant être accordée aux régisseurs est fixé à 110€ :

Décide que Madame LECUREUIL Magali régisseur titulaire percevra pour l'année 2013 une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé à 110,0€ (C.S.G. et R.D.S. en diminution).

■ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître Hubert AMIOT, notaire à Aigné (Sarthe) est chargé de la vente de l'immeuble cadastré section ZK n° 139 d'une superficie totale de 535 m² situé 35, rue Principale à Degré appartenant à Mr et Mme DUBRAY Jean.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

■ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération en date du 27 juillet 2010 prescrivant le plan local d'urbanisme :

Vu la délibération en date du 21 Août 2012 approuvant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes;

Vu la délibération en date du 5 Juin 2013 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme Vu la délibération en date du 23 octobre concernant le bilan de concertation où aucune remarque n'a été émise auprès de la mairie Considérant que le projet de plan local d'urbanisme arrêté à été transmis aux publiques personnes associées. aux communes limitrophes et **EPCI** aux directement intéressés en vue d'obtenir leur avis sur le projet.

Vu l'avis de synthèse des services de l'Etat en date du 19 Août 2013 relatif au projet de PLU arrêté et faisant état d'un avis défavorable

Vu l'avis défavorable rendu du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 novembre 2013 au 20 décembre 2013.

Considérant qu'au terme de ces avis, le projet doit être repris en tenant compte des

remarques formulées par les services de l'État.

Considérant que les modifications à apporter au projet de PLU n'ont ni pour objet ni pour effet de remettre en cause les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de reprendre l'étude du Plan Local d'Urbanisme de la commune de DEGRE pour prendre en compte les remarques des services de l'État sur le projet arrêt
- Précise que le projet revu et corrigé du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis
- A l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.
- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre du Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier relative aux modifications complémentaires à apporter au réseau de voiries communales et de chemins ruraux dans le cadre de l'Aménagement Foncier à la suite de l'enquête publique sur le projet qui s'est déroulée du 27 août au 27 sept. 2013. Il présente :
- Le tableau des modifications proposées ;
- Le plan d'ensemble au $1/5000^{\text{ème}}$ de ces modifications.

Le Conseil municipal, après examen et après en avoir délibéré

- Vu l'article L121-17 et R 121-26 du Code Rural de la Pêche Maritime, décide :
- D'approuver les modifications à apporter dans le cadre de l'Aménagement Foncier au réseau des voies communales et chemins ruraux,
- De créer les chemins ruraux dont le détail est mentionné au tableau et au plan d'ensemble.





Conseil Municipal du 26 févr. 2014

■ Par arrêté du 15 janvier 2014, Monsieur le Maire de la commune de Degré a recruté pour les besoins du recensement de la population un agent recenseur pour la période du 16 janvier au 15 février 2014 inclus.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de rémunérer à la feuille de logement et au bulletin individuel.

- Nombre de logements recensés : 298 x 1,13€ (par feuille de logement)
- Nombre de bulletins individuels :
 795 x 1,72€ (par bulletin individuel).

Il sera prélevé sur la rémunération les cotisations sociales prévues par le régime général de la sécurité sociale, régime de retraite IRCANTEC et chômage.

L'agent recenseur recevra pour sa mission de recensement sa rémunération au cours du mois de mars et un bulletin de salaire lui sera délivré.

■ Monsieur le Maire rappelle qu'un immeuble acquis en 2011 a été mis à disposition de l'association « Au p'tit marché Degréen » afin d'y ouvrir une épicerie associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Souhaite qu'un bail soit établi entre l'association Au p'tit marché Degréen représenté par son président et la Commune de Degré représentée par le Maire.
- Fixe la durée à trois ans à compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 mars 2016
- ·Fixe le prix du loyer mensuel à 300€ TTC à compter du 1er avril 2014
- Donne tout pouvoir à monsieur le Maire représentant de la commune pour signer le bail et toutes pièces relatives à ce dossier.

Maître Hubert AMIOT, notaire à Aigné, est chargé du contrat de location.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil à délibéré en date du 26 février 2014 pour l'établissement d'un bail commercial pour l'immeuble sise au 1 route du Mans entre l'association Au p'tit marché Degréen représenté par son président et la Commune de Degré représentée par le Maire.

Ce bail prendra effet au 1er avril 2014 pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire propose de demander à l'association une participation financière pour la mise à disposition anticipée de cet immeuble pendant l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Souhaite demander une participation financière à l'association «Au p'tit marché Degréen» au titre de prise anticipée de locaux sur l'année 2013
- Fixe à 3600€ la somme de cette participation.
- Demande à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recette exécutoire auprès de l'association «Au p'tit marché Degréen»

Conseil Municipal du 12 mars 2014

■ Monsieur le Maire rappelle que depuis environ huit mois, le service comptabilité emploie le système mis en place provisoirement par la trésorerie principale, qui permet d'utiliser des signatures électroniques et d'envoyer les flux comptables de la commune par voie informatique.

A partir du début avril 2014 ce système devra être remplacé par un contrat passé avec un prestataire privé.

Afin qu'il n'y ait pas de soucis de paiement et de comptabilité, il est préférable de choisir maintenant le prestataire afin que tout soit prêt à fonctionner dès l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale.

Des devis ont été demandés à trois prestataires : BERGER LEVRAULT (Segilogue), AWS et SCRI.

Après discussion et réflexion, les membres du Conseil Municipal choisissent BERGER LEVRAULT et autorisent le Maire à signer le contrat pour deux signatures électroniques et celle pour le transfert de flux.

■ Monsieur le Maire rappelle que depuis quelque temps, le standard mairie ne fonctionne pas correctement. De plus il serait souhaitable d'avoir une facturation globale en ce qui concerne le site mairie en téléphonie, Internet et mobile.

Un devis a été demandé auprès de l'opérateur Orange. Celui-ci propose une seule facture regroupant les différents contrats (ligne fixe avec accès Internet, ligne fax et ligne mobile) et la possibilité d'une location de standard. Après réflexion, les membres du conseil

- Optent pour cette proposition d'une seule facture par mois pour le site mairie et la location du standard
- Autorisent le Maire à signer les contrats et tout autre document se rapportant à ce dossier
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les budgets primitifs de l'exercice 2014 ci-annexé qui se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section Fonctionnement : 622 987,00€ Section Investissement : 363 329,59€

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement : 106 212,25€ Section Investissement : 189 100,60€

Conseil Municipal du 29 mars 2014

■ L'ordre du jour est consacré à l'installation des conseillers municipaux, à l'élection du Maire et des adjoints au Maire.

Conseil Municipal du 15 avril 2014

■ Monsieur le Maire rappelle que chaque année il convient de voter le taux des 4 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Considérant que la commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages fortement touchés par la crise économique;

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'impositions par rapport à l'année dernière.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2014 les taux d'imposition suivants à savoir :

- Taxe d'habitation: 17.82 %

- Taxe foncière: 16,54 %

- Taxe sur le Foncier non bâti : 32,12 %

- CFE - cotisation Foncière des Entreprises : $20.38\,\%$

■ Le Conseil Municipal fixe une augmentation de 5 % sur le prix du m³ d'eau consommé pour la taxe d'assainissement et arrête le tarif à 0,96€ pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Il décide également de majorer l'abonnement au réseau d'assainissement à hauteur de 5% et le fixe à 58,79€ pour l'année 2014.

■ Monsieur le Maire rappelle qu'au niveau de la nouvelle station d'épuration, l'entretien des espaces extérieurs devient de plus en plus important et qu'il est nécessaire d'acheter du matériel plus efficace pour faciliter le travail des employés.

Des devis ont été demandés à deux fournisseurs Equip'jardin et Point vert.

Conseil Municipal du 15 avril 2014

Au vu des devis, Equip'jardin propose des prix les plus compétitifs pour le même équipement : 1 débroussailleuse et une tondeuse à éjection latérale.

Les membres du Conseil Municipal:

Décident de choisir Equi'jardin et autorisent le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Confirment l'inscription des crédits nécessaires à cet achat au budget assainissement.

- Demande d'autorisation d'une habitante d'un lotissement d'avoir 2 ou 3 poules d'agrément pour, en autres, éliminer les déchets ménagers putrescibles. Pas de règlement même sanitaire pour s'y opposer.
- Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a aucun pouvoir de décision pour la distribution de l'agrément des assistantes maternelle. Seul le Conseil Général est décisionnaire des attributions des agréments.

Conseil Municipal du 20 mai 2014

■ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Il rappelle, à ce sujet, que la commune est représentée par deux délégués.

- Un délégué, membre du Conseil Municipal élu par le Conseil Municipal,
- · Un délégué représentant le personnel de la collectivité.

Le Conseil Municipal adopte la candidature de monsieur Dominique GENEST, Maire de la collectivité qui représentera le collège des élus et désigne Madame DÉSILE Anita, secrétaire de mairie pour représenter le collège du personnel et correspondante du CNAS.

■ Proposition d'un régisseur suppléant pour la régie cantine : désignation de Madame LECUREUIL Magali.

- Construction d'un centre technique intercommunal avec la commune de la Quinte. Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement : 126 500€ HT
- PLU: Réception des remarques des services de l'état: Avis favorable du Conseil Général services voies et réseaux et de la CDCEA avec des réserves à prendre en compte lors du projet final.
- Suite à la demande d'un habitant de la commune pour un nouvel arrêt de car scolaire, la réponse du Conseil Général est négative car le circuit de ramassage scolaire ne passe pas par cet axe.
- Nous rappelons que le dépôt pour les déchets vert est ouvert par les employés communaux, la semaine suivant la saison de 8h00 à 16h50 ou 8h30 à 16h25.

BIENTÔT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT





ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD OUES'
CENTRE DU SERVICE NATIONAL D'ANGERS

Le recensement citoyen obligatoire

Ce que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème

mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont

indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

Toutes créations florales Mariages • Deuils • Cadeaux fleuris Mardi au samedi : 9h30 à 12h30 - 15h à 19h30

25, rue Nationale - 72550 Chaufour-Notre-Dame **Tél. 02 43 51 59 03**

Dimanche: 9h à 12h30



pays haute sarthe & La 4C

12 Le Pays de la Haute Sarthe

Qu'est-ce qu'un Pays?

Le Pays est un espace géographique sur lequel est mis en œuvre un projet de territoire, défini et partagé par les acteurs locaux. Le Pays développe ce projet à partir d'une Charte qui fixe les grandes orientations pour l'avenir. Le Pays impulse et accompagne ainsi des dynamiques de développement en apportant un soutien technique et financier à de nombreuses initiatives locales.

Le Pays de la Haute Sarthe constitue un territoire rural, cohérent et assumé, regroupant des élus et des habitants de 6 communautés de communes (représentant 82 communes) ayant les mêmes préoccupations et la même volonté de donner un nouvel élan à leur territoire. Ce territoire qui s'étend entre Alençon au nord et Le Mans au sud compte plus de 48 000 habitants.

Le Pays, tel que l'a voulu le législateur, est une structure souple rassemblant les acteurs locaux d'un même bassin de vie pour mutualiser les moyens humains et financiers afin de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets.

En ce sens, le Pays, qui n'est surtout pas une administration supplémentaire, est le partenaire et l'interlocuteur local privilégié de l'Union Européenne, de l'État, de la Région et du Département avec lesquels le Pays met en place une politique de développement local.

Travaillant ensemble, au sein d'un syndicat mixte, les responsables du Pays se sont fixés pour objectifs de répondre à trois enjeux : la Solidarité, la Qualité, l'Accessibilité et notamment

- d'assurer le développement économique du territoire,
- de soutenir le commerce et l'artisanat, ainsi que l'activité touristique,
- de favoriser une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement,
- d'encourager le maintien et la création de services correspondant aux besoins des habitants,
- d'accompagner le bénévolat associatif,
- de valoriser et préserver le patrimoine naturel et culturel
- et de favoriser un traitement performant des déchets.

Pays Belmontais Président : François ROBIN 1er les Alpes Mancelles Vice-Président : Philippe RALLU 2ème Vice-Président : Gérard GALPIN Pays de Sillé 3^{ème} Vice-Président : Michel de MONHOUDOU Pays Marollais Portes Maine Normand Vice-Président : Philippe MARTIN 5^{ème} La Champagne Conlinoise 4C Vice-Président : Jean-Jacques SOREAU

Syndicat mixte du Pays de la Haute Sarthe Prieuré

72170 Vivoin

Tél: 02 43 33 70 96 Fax: 02.43.33.26.78

Courriel: accueil@payshautesarthe.fr Site internet: www.payshautesarthe.fr

La Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise 4C

Qu'est-ce qu'une communauté de communes ?

Une communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) français à fiscalité propre, qui prévoit une intégration limitée des communes membres.

Elle est définie comme étant :

un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Le Conseil communautaire réuni le 22 avril 2014 a désigné son nouveau président et les vice-présidents en charge des différentes commissions.

- Joël MÉTÉNIER, Président
- Patrice GUYOMARD, 1^{er} Vice-président
- "Administration générale Suivi des constructions"
- Nathalie THIEBAUD, 2ème Vice-président
- "Aménagement de l'espace"
- Michel BIDON, 3ème Vice-président

 "Développement économique et touristique Equipements sportifs et scolaires"
- Jean-Jacques SOREAU, 4ème Vice-président
 "Actions sociales"
- Dominique GENEST, 5ème Vice-président
 "Protection et la mise en valeur de
 l'environnement"
- Françoise LEBRUN, 6ème Vice-président
 "Technologies de l'information et de la communication"

Chacune des 15 communes est représentée au sein du conseil communautaire par des délégués élus par les conseils municipaux pour les communes de moins de 1 000 habitants ou désignés par fléchage lors des élections municipales pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, le conseil communautaire a adopté la répartition suivante des sièges des délégués communautaires applicable après le renouvellement des conseillers municipaux en mars 2014 :

Jusqu'à 1 000 habitants : 2 sièges De 1 001 à 1 500 habitants : 3 sièges De 1 501 à 2 000 habitants : 4 sièges

Cela porte à 33 le nombre de conseillers communautaires (contre 31 précédemment).

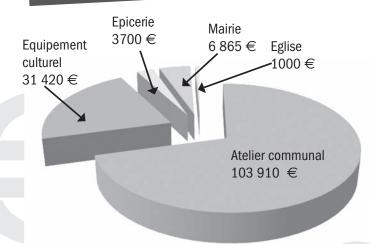
Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise Pôle Intercommunal 4 rue de Gaucher - BP 11 - 72240 Conlie

Tél. :02 43 52 11 67 Fax : 02.43.33.26.78

Courriel: contact@4c-conlie.fr Site internet: www.4c-conlie.fr

INVESTISSEMENT 2014

Investissement Logistique Bâtiments 146 895 €



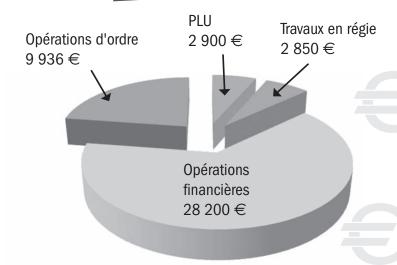
Voirie 10 423 €

Voirie 10 423 €

Investissement Enceinte Scolaire 4 800 €



Investissement divers 43 886 €



Rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place à l'école de Claude Monet en septembre 2013. Elle sera reconduite à la rentrée 2014.

Le choix de la demi-journée complémentaire était le mercredi matin, avec la garderie assurée le matin comme tous les autres jours et le midi jusqu'à 13h15 sans restauration scolaire.

Les cours obligatoires étaient donc assurés les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h30. Le mercredi, les horaires étaient de 9h00 à 12h00.

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) se dérouleraient le midi, entre 11h45 et 14h00, avec la restauration, et les temps de récréation sous la responsabilité de la municipalité.

En parallèle, les Activités Pédagogiques Complémentaires APC (ancien soutien) étaient assurées sous la responsabilité de l'équipe enseignante.

Les activités périscolaires étaient gratuites pour les enfants. Des activités sportives, les ateliers d'écriture étaient encadrées par deux intervenants extérieurs et les activités manuelles et ateliers lecture quant à eux, étaient encadrés par le personnel communal du site scolaire et des bénévoles

Pour la rentrée prochaine, la municipalité reconduit la même organisation avec les mêmes intervenants en étudiant la possibilité d'inclure d'autres ateliers.

EN CHIFFRES

- · Coût encadrement : 20 000 €
- Recettesexceptionnelles:ETAT: 10 500 €ERDF: 750 €

ENVIRONNEMENT

TRAVAUX D'ESPACES VERTS

Nous tenons à rappeler à la population qu'il existe dans la commune un endroit où il est possible de déposer la tonte des pelouses et les tailles de haies tous les jours de 9h à 16h30. La dépose de tout autre déchet est strictement interdite (terre, gravats, troncs d'arbres...).

GROS VOLUMES DECHETS VERTS:

Merci d'informer la Mairie, lorsque vous avez des gros volumes.

Rappel : La tonte du dimanche est réglementée par la Préfecture - 10h à 16h

* RAPPEL

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- · Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- · Les samedis de 9h à 19h,
- · Les dimanches et jours fériés de 10h à 16h

LES CHIENS

Personne n'aimerait que son enfant rentre chez lui souillé des crottes qu'un chien, au maître laxiste, aurait «déposées» sur un terrain communal!

Il se trouve pourtant encore un certain nombre de personnes pour lesquelles cela ne semble pas être un problème !! Les déjections canines ne sont pas seulement une pollution visuelle et olfactive ; elles sont aussi dangereuses par les germes qu'elles peuvent héberger.

Il existe pourtant des moyens appropriés pour ramasser le «cadeau» du cher animal : de petits sacs plastique à retournement qui peuvent ensuite être jetés à la poubelle.

Ce que dit la loi

Le Code pénal R632-1 oblige à ramasser les déjections déposées sur la voie publique sous peine de contravention de $2^{\text{ème}}$ classe ($22 \in$ à $150 \in$)

LES CHATS

Des chats errants nous ont encore été signalés dans l'ensemble du bourg. Ils entraînent de nombreuses nuisances et sont vecteurs de propagation de maladies pour vos animaux de compagnie.

Si vous êtes propriétaire d'un chat, veillez à ce qu'il soit identifiable par un des moyens conformes à la réglementation (tatouage ou puce électronique), et à lui mettre un collier avec votre nom et adresse.

Tout animal errant sera probablement euthanasié.

ANALYSE DE L'EAU

Relevé de Mai 2014	Résultat	Limite de qualité
Nitrates (mg/1)	35	50
PH	7,45	
Chlore	0,05	2

• Jardin • Parc • Clôture • Muret • Terrasse • Plantation • Engazonnement • Travaux Mini-Pelle La Jupinière - 72650 Aigné - Tél. 02 43 86 20 73

LE PLU

Le dossier continue et nous en sommes en phase finale.

Après l'avis d'enquête publique qui s'est déroulé en novembre et décembre, actuellement le dossier est présenté aux autorités administratives. Il sera validé en 2014 par le Conseil Municipal.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Intérêt du compostage individuel

Le compostage individuel, ou compostage domestique, est le compostage par les foyers de leurs propres déchets organiques. Il permet à ceux qui le pratiquent de :

- diminuer les quantités de déchets à collecter et à traiter par la collectivité ;
- développer une attitude éco-citoyenne de toute la famille ;
- produire un fertilisant de qualité et sans frais

COMPOSTEURS

Mise à disposition de composteurs individuels.

Les déchets organiques représentent 30% du poids de nos poubelles.

Or ces déchets sont facilement compostables et produisent un engrais naturel de qualité et gratuit !

Pour vous inciter à réduire votre production de déchets organiques, vous pouvez venir retirer un composteur GRATUITEMENT auprès de la 4C. ou de la mairie de Degré.

▶ CONTENEURS VERRES ET PAPIERS

Il existe un nouvel emplacement, route de Lavardin près de la station d'épuration.

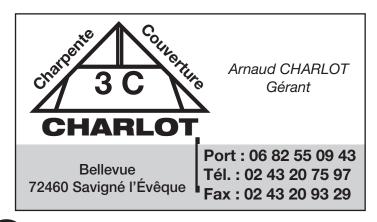
▶ REDEVANCE INCITATIVE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La redevance finance l'ensemble des services de gestion des déchets : la collecte des ordures ménagères , la collecte sélective, les composteurs la déchetterie.

La redevance s'applique à tous les usagers : particuliers, professionnels producteurs d'ordures ménagères, collectivités et administrations.

La redevance incitative se compose :

- d'une part fixe qui couvre les dépenses fixes : entretien des véhicules de collecte, rémunération des agents, fonctionnement de la déchetterie, gestion administrative, communication...
- d'une part proportionnelle qui couvre les coûts de traitement des déchets selon le nombre de personnes au foyer (ou le volume des bacs pour les professionnels).
- d'une part variable qui est représentée par l'achat des sacs supplémentaires si nécessaire.



La scolarité en primaire se termine pour nos quatorze CM2. Nous allons accueillir 20 Petits et quelques nouveaux élèves dans les autres niveaux, ce qui portera le nombre d'élèves à 123!





GRANDS PROJETS DE L'ANNÉE

> Roger Judenne

Tous les élèves ont étudié des histoires écrites par l'auteur. Il est ensuite venu à l'école pour expliquer son métier.

>Robert Tatin

Les élèves des cinq classes ont visité le musée de l'artiste à Cossé-Le-Vivien. Ils ont participé à des ateliers de modelage.

Les créations ont fait l'objet d'une exposition destinée aux familles.

Mais aussi...

- > Rencontres inter-école en lutte, à Coulaines, pour les GS et la classe CP-CE1
- > Piscine aux Ardriers pour les MS, GS et CP, le vendredi matin, du 04/04 au 27/06
- > Course d'orientation à Montbizot pour les CP, CE et CM
- > Concert à l'Abbaye de l'Epau pour les CM
- > Visite et animations à Spaycific' zoo pour les maternelles
- > Visite des grottes de Saulges et ateliers taille de silex, fouilles, feu... pour la classe CE1-CE2
- > Spectacle des élèves lors de la fête de l'école (chants, danses, théâtre)

En cette fin d'année, nous tenons particulièrement à remercier :

- Les parents qui se rendent disponibles pour accompagner à la piscine et lors des diverses sorties. Sans eux nous ne pourrions pas nous déplacer.
- L'Association des Parents et Amis de l'École qui organise des manifestations afin de financer une grosse partie des projets de l'équipe enseignante.
- La Municipalité qui consacre un budget non négligeable à l'École (subventions permettant d'acheter le matériel nécessaire pour travailler, pour aller à la piscine à partir de la maternelle...)

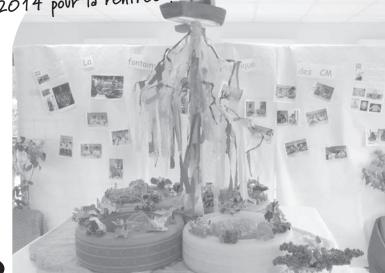
Nous vous souhaitons un bon été! Rendez-vous le mardi 2 septembre 2014 pour la rentrée!

BARBOTIN CUISINIER TRAITEUR

ORDRE CULINAIRE INTERNATIONAL

Toutes réceptions - Cours de cuisine

282, avenue Rubillard - 72000 LE MANS Port. 06 75 40 90 90 - Tél. 02 43 23 70 88 barbotintraiteur@orange.fr





Dimanche 14 septembre: Forum des associations 2014 de 10h à 12h30 Près de l'épicerie

Ce forum des associations est l'occasion de découvrir les activités des associations Degréennes et de rencontrer les bénévoles qui œuvrent dans des domaines très variés.

C'est aussi le jour idéal pour s'inscrire ou se ré-inscire auprès des associations et se renseigner.

Un verre d'amitié sera servi vers 12h Ce forum est organisé par la Mairie

Degré Football Club

La fin de saison se termine par un bilan positif pour l'équipe A seniors qui finit première de son groupe et remonte en troisième division.

En revanche, suite a une météo très chaotique, la deuxième partie du championnat (3 mois sans jouer) fut très compliquée pour l'équipe B car plusieurs joueurs nous ont fait faux bond et nous pouvons remercier nos anciens dirigeants pour compléter l'équipe afin de finir la saison. Mais où est donc l'esprit d'équipe?

Bilan satisfaisant pour l'équipe vétérans (en entente) qui se maintient dans son groupe.

Bonne saison aussi pour les jeunes suivis par Didier Jeudon, avec une fin difficile due aux retards des matchs à cause de la météo. Nous espérons que la coupe du monde va stimuler les jeunes à venir nous rejoindre au sein du club.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré cette année, comme les années passées, pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

Nous cherchons toujours des bénévoles pour nous aider à faire vivre le club, ainsi que des joueurs. Si cela vous intéresse vous pouvez contacter Mr Jeudon Alain. Nous tenons à remercier nos sponsors (voir calendrier) et aussi la Mairie et ses conseillers pour tous les services rendus.

La saison pour les plus courageux reprendra le mardi 12 Août.

Le président, le bureau, et les joueurs vous souhaitent de très bonnes vacances.

Date à retenir : Entrecôte-frites le 18 octobre 2014.

Site du club : http://degrefc.footéo.com

Association La NOR

Le 5 juillet dernier le festival NOR a fêté sa 10ème édition!

Le concept a été conservé : on a allié l'univers "boîte de nuit" avec l'univers "concerts en plein air".

Plus de 150 festivaliers sont venus soutenir les groupes sarthois : Inside Box (rock) et The Hairs(pop/rock/électro). Ils ont su surprendre leur public en mélangeant des rythmes endiablés avec des sonorités déjà connues de tous.

A partir de minuit, c'est DJ Roux qui a pris la suite pour un mix généraliste et festif de plus de 5h! Le festival NOR c'est de la musique, mais c'est aussi des barmen/barmaids surentraîné(e)s qui ont proposé une carte avec une trentaine de cocktails, un stand barbecue qui a fait un carton en proposant des galettes saucisses locales et des pommes de terre à la crème fraîche et ciboulette. Nous avons réussi à mettre en place la distribution de gobelets réutilisables, des toilettes sèches et le tri sélectif pour les déchets. Les festivaliers ont apprécié la présence d'un stand prévention avec préservatifs, éthylotests et bouchons d'oreille.

Le camping s'est bien rempli, on a compté plus d'une cinquantaine de tentes ! L'association a su renouveler ses partenariats avec La Galipotte pour le prêt de son matériel son et lumière et Marion Bulot qui nous a dessiné l'affiche de la $10^{\rm ème}$ édition.

L'association NOR s'arrêtera-t-elle sur ce 10ème succès ?

Cyril Bourges, président de l'association NOR

Mail: nor.asso72@gmail.com - Tél: 06 81 24 44 11



Avec 38 adhérents pour cette saison 2014, l'association Degré Rando Nature se porte bien. L'assemblée générale s'est tenue le Mercredi 15 Janvier , il a été présenté à cette occasion le programme pour cette nouvelle année, cette réunion s'est clôturée par le verre de l'amitié avec un morceau de galette.

Le 27 Avril, une vingtaine de membres ont participés à une rando à Chahaignes au Domaine de la Raderie avec un repas Chahaignotte. Tout le monde est revenu satisfait de cette sortie.

La randonnée qui marquera les esprits, sans aucun doute, fût cette sortie le dimanche 22 Juin avec la traversée de la baie du Mont St Michel (photo) 40 personnes s'étaient données rendez-vous à 6 h sur la place de l'église de Degré pour un déplacement en covoiturage. Une journée qui restera inoubliable, sous un magnifique soleil, avec un guide qui a su nous faire partager sa passion et ses connaissances de la baie mais toujours avec beaucoup d'humour. Tout le monde en gardera un excellent souvenir. Il est toujours possible d'adhérer à l'association pour le second semestre 2014 pour une cotisation de 5 €, vous pouvez contacter le président ou un membre du bureau.

Ci-dessous le programme des randonnées pour le 2ème semestre :

24/08/2014 : Jupilles 14kms (sur la journée)

28/09/2014 : Lavardin 10kms 26/10/2014 : Brains sur Gée 9kms 23/11/2014 : Chaufour - Fay 9kms

21/12/2014 : Le Mans

Le Bureau de l'Association Degré Rando Nature vous souhaite de bonnes vacances d'été.

ire à Degré



Tout au long de l'année scolaire, les bénévoles de Lire à Degré sont intervenus pendant les Temps d'Activités Scolaires (TAP) en proposant des ateliers autour de la lecture mais aussi autour du dessin et jeux de sociétés pour les plus jeunes.

L'association proposera comme elle l'avait annoncé

dans le Petit Degréen de décembre, une exposition du 8 au 14 novembre sur « la Grande Guerre ». Avec le concours des élèves de CM de l'école Claude Monet et des ainés ruraux, nous essaierons de retracer le quotidien de nos soldats degréens inscrits sur le monument aux morts.

Une conférence avec Eric VIOT, spécialiste passionné d'histoire et notamment par la « grande guerre » clôturera cette exposition le vendredi 14 novembre à 19h00 à la salle polyvalente, retenez cette date.

Nous vous lançons un appel, si vous avez des objets militaires, uniformes, cartes postales, journaux ou recueils de poilus, n'hésitez pas à nous contacter. Nous scannerons les écrits pour vous les rendre rapidement et les objets seront stockés avec le plus grand soin.

Nous vous remercions de l'aide que vous nous apporterez et contribuerez ainsi au travail de mémoire que nous rendrons à ces jeunes hommes morts pour la France pour la transmettre ainsi aux jeunes générations.

N'hésitez pas à nous laisser des messages sur notre site :

http://lireadegre.free.fr ou adresse mail: lireadegre@free.fr

Nous vous rappelons qu'il est possible de s'inscrire à la bibliothèque tout au long de l'année.

La bibliothèque sera ouverte le mercredi 20 août de 14h00 à 15h30 Les permanences reprendront à partir du mercredi 10 septembre aux heures ci après

Permanences: Mercredi 11h00 à 12h00 et 14h00 à 15h30 Vendredi 16h30 à 18h00

N'oubliez pas de glisser quelques livres dans vos bagages d'été, c'est l'occasion de venir nous voir, nous en avons de tout style dans nos locaux.

Toute l'équipe de Lire à Degré vous souhaite de bonnes vacances .



VIE ASSOCIATIVE

Association Paroissiale

Samedi 17 mai, soirée paroissiale à Chaufour Notre Dame ! Après la Messe, sur la place de l'église "avec un temps clément !!!!", verre de l'amitié et tirage de la tombola, puis repas festif toujours aussi convivial et fort apprécié par celles et ceux qui nous avaient fait l'amitié de nous rejoindre.

Grand merci à toutes les personnes qui œuvrent au service de la paroisse, (vente et achat de billets de tombola et pour toute participation).

Nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine, samedi 16 mai 2015 à La Quinte.

Bonnes vacances "ensoleillées".

DJS Tennis de Table

La saison vient de s'achever et nous sommes heureux de voir notre effectif « loisirs » progresser.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre le vendredi soir pour taper la balle avec nous, ce sera un grand plaisir. Le club est à la recherche de joueurs qui souhaiteraient s'investir dans la compétition départementale (débutants acceptés). Ce dernier se joue par équipe de trois joueurs (D5), de quatre joueurs (D4), par poule de 8 clubs sur 14 dimanche entre le mois de septembre et d'avril. La saison 2013-2014 a vu le maintien en division 4 de la seul équipe engagée, malgré des difficultés en phase 2 dû à un effectif un peu juste. L'entraînement a lieu le vendredi soir à partir de 20h15.

La reprise est fixée le 5 septembre 2014. Un certificat médical est obligatoire. Pour plus de renseignements écrivez-nous sur : djs.degre@sfr.fr ou par téléphone Bertrand LEROY - Président - au 06.80.05.96.48



Préserver son capital santé, rester actif et mieux vieillir, préserver sa mémoire et son équilibre, garder son autonomie... pour nos SENIORS, autant de raisons pour maintenir une activité physique régulière!

Prendre du plaisir et progresser harmonieusement dans tous les domaines : tonus musculaire, souplesse, endurance et équilibre, progresser à son rythme, partager un temps de loisir et de bien être... pour nos ADULTES, autant de raisons pour maintenir une activité physique régulière!

L'Association a maintenu son effectif de 40 adhérentes. Merci à toutes pour votre participation assidue dans une ambiance détendue et conviviale. Si vous souhaitez comme elles, préserver votre CAPITAL SANTE, tout en

vous faisant plaisir, alors venez nous rejoindre lors des journées portes ouvertes de la rentrée.

L'association Gym Volontaire propose toujours ses deux cours de gym :

Le cours Seniors : le lundi matin de

9h30 à 10h30 et le cours Adultes : le mardi soir de 20h30 à 21h30.

Les séances assurées par Caroline, notre animatrice diplômée, sont très diversifiées et dynamiques : échauffements, cardio, stretching, aérobic, ateliers de renforcements musculaires, étirements, relaxation...

La randonnée des 20 kms organisée par le CODEP à Carolles Plage a clôturé notre 28ème année avec la participation d'un groupe de 12 personnes, ainsi que notre traditionnel piquenique de fin d'année.

Remerciements aux bénévoles pour leur dévouement et leur fidélité, ainsi qu'à Caroline pour son professionnalisme.

Bonnes vacances. Bien sportivement. Le bureau (contact Marie-Christine LEROUX : 02.43.27.72.99)



J. MARCHAMD

Peinture - Revêtements sols et murs Ravalement et Vitrerie

Z.A. du Roux - 72650 TRANGÉ Tél. 02 43 88 85 79 - Fax 02 43 88 72 39



VIE ASSOCIATIVE



Les activités ont été nombreuses pour les six premiers mois de cette année.

→ Janvier : Assemblée générale, bilan moral et financier de 2013

→ Février : Soirée crêpes → Mars : Banquet cantonal

→ Mai : Sortie au musée de l'aviation au Bourget et l'aéroport Roissy Charles-

de-Gaulle

→ Juin : - Visite de la Baie du Mont Michel en train marin cherrueix et le parc animalier Alligator Bay avec ses tortues, lézards, serpents et crocodiles.

- Pique-nique en forêt de Mézières-sous-Lavardin

→ Juillet : Buffet campagnard pour finir ce trimestre avec fête des dizaines et

Reprise des activités le 4 septembre.

Bonnes vacances à tous.

Familles Rurales

DANSE MODERN'JAZZ:

Le gala de modern'jazz de 2014 a été programmé un peu plus tard que d'habitude à cause d'un calendrier très chargé et compliqué.

Il s'est déroulé les 20 et 21 juin dans la salle polyvalente de Domfront pour permettre d'accueillir plus de 400 personnes sur les deux soirs.

Sur le thème "Danses autour du monde", les danseuses ont présenté avec beaucoup d'application 19 chorégraphies.

Les cours de danses modern'jazz sont ouverts à partir de 4 ans sans limite d'âge, ils ont lieu le mercredi après midi et en soirée.



Le 30 juin, à l'occasion du dernier cours de la saison, une porte ouverte était organisée. Manon, la professeur, a proposé un medley de différentes chorégraphies apprises tout au long de l'année. Vous pouvez nous rejoindre dès la rentrée pour venir danser, vous déhancher, vous dépenser dans la bonne humeur le lundi soir à 19h30 ou 20h35.

ACCUEIL DE LOISIRS:

En collaboration avec l'association de Chaufour Notre Dame, nous organisons un accueil de loisirs pour les enfants de 3 ans à 12 ans du 7 juillet au $1^{\rm er}$ août dans les locaux de l'école Publique de Chaufour.

Les enfants retrouveront Isabelle, la directrice depuis plusieurs années.

CONCOURS DE PETANQUE:

Nous vous attendons nombreux le samedi 13 septembre pour notre concours de pétanque sur le terrain de sport, à partir de 13h30.



SOIREE

« VEILLEES A L'ANCIENNE »

L'association cantonale Familles Rurales en charge du portage de repas à domicile, organise une soirée sur le thème des veillées à l'ancienne.

Cette soirée se déroulera à la salle polyvalente de Degré le samedi 11 octobre à 20 h.

Comme les soirées d'antan au coin du feu, 4 artistes, acteurs, chanteurs et musiciens de Neufchatel en Saosnois vous feront redécouvrir anecdotes, contes et chants choisis dans le patrimoine local sarthois ou de leur propre création. Ils vous accueilleront comme à la maison pour une soirée riche en rires et émotions.

Vous êtes invités à réserver dès maintenant vos places en contactant les responsables aux numéros suivants :

02.43.27.72.41 ou 02.43.20.77.25 ou par mail : hfblanchard@yahoo.fr sophie.biesbrouck@wanadoo.fr

Prix de l'entrée 10€ (5€ pour les 6-12 ans)

UNC - A

La section des anciens combattants en Afrique du Nord envisage de fêter son 40ème anniversaire le mardi 11 novembre 2014, jour du centième anniversaire de la guerre 1914-1918. Nous en reparlerons.

Le mois de juin a été consacré à l'anniversaire du débarquement, appel du 18 juin... Bonnes vacances

VIE ASSOCIATIVE

Degré Cadre de Vie

Des raisons d'être insatisfaits...

> Comité de suivi du 6 juin 2014 :

Beaucoup de monde assistait à cette réunion à la Préfecture. D'emblée, Marc Legrand, le président d'Eiffage Rail Express (ERE), manifeste une évidente auto-satisfaction en présentant l'avancée des travaux, les délais étant bien respectés.

Si l'on met cette auto-satisfaction en balance avec les dégâts occasionnés à l'environnement et les problèmes posés aux personnes (riverains et habitants des communes traversées), on peut mesurer à quel point se creuse l'écart entre la notion d'utilité publique (DUP signée en octobre 2007 par F. Fillon) et le vécu quotidien des autochtones.

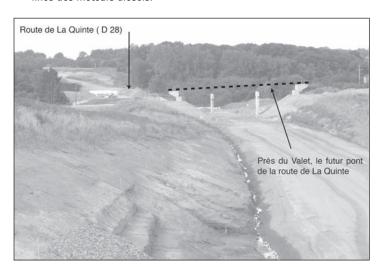
Ajouté à cela une sorte de mépris à peine masqué pour les personnes (maires et membres d'associations) qui posent les questions qui dérangent. Visiblement, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si la campagne traversée par la LGV n'était pas habitée par des individus qui tiennent à sauvegarder leur cadre de vie.



C'est une évidence, pourtant, que ni les Sarthois ni les Mavennais ne tireront un bénéfice de cette ligne à grande vitesse qui traversera leur territoire au profit des grandes métropoles.

Pour se donner bonne conscience, ERE annonce que l'on peut lire sur son site une étude socio-psychologique sur les riverains (Voir dans l'Observatoire, paraît-il mais nous ne l'y avons pas trouvée!)

En attendant, les travaux continuent et les riverains de la ligne subissent quotidiennement les bruits des machines et la pollution atmosphérique qu'elles engendrent par les poussières qu'elles soulèvent et par les particules fines des moteurs diésels.





Enfin, qu'il nous soit permis d'exprimer une juste exaspération devant les manifestations «d'auto-congratulations» lors des visites de chantier organisées par Eiffage et dont la presse locale se fait l'écho. Pourtant, lors d'une de ces visites à La Milesse, selon Le Maine Libre, parmi les badauds émerveillés par les «prouesses» techniques, un impertinent, sans doute pas complètement acquis à ce fleuron de la modernité, pose la question de l'utilité de cette LGV. «La gare du Mans était-elle vraiment saturée ? - «Non. en effet, elle n'est pas saturée», lui répond le communiquant (alors que tout au long des études, on nous en a rebattu les oreilles !) mais elle pourrait le devenir» !!! C'est de l'humour ?

Le calendrier

Le comité de suivi a présenté au moins l'intérêt d'informer des dates des travaux à venir. En voici quelques unes :

Août 2014 : rétablissement de la RD 28 à Degré.

Avant fin 2014: voiries communales.

D'octobre 2014 à octobre 2015 : plantations.

A partir de 2015 : équipement ferroviaire.

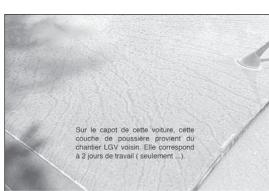
Début 2015 : pose des caténaires.

Juillet 2015 : génie civil.

2016 : pré-ballastage puis pose des voies (1500 m/jour), phase de courte durée, mais bruyante.

2017: essais à 350 km/h. (Par sécurité, les essais se font à 20 / 30 km/h de plus que la future vitesse commerciale.)

15 mai 2017 : mise en service.



S.A.R.L. **GARAGE PICAULT**

Dépannage

Réparations toutes marques Tôlerie - Peinture Vente neuf et occasion 24h/24 - 7j/7 Location Véhicules 5 à 7 places

Relais de la Lande - R.N. 157 - 72650 TRANGÉ Tél. 02 43 888 016 - Fax 02 43 887 284 e-mail: ad-garagepicault@orange.fr



VIE associative



L'association du P'tit Marché Degréen a soufflé ses 3 bougies!

A l'occasion de son 3ème anniversaire, et afin de remercier sa fidèle clientèle, l'association Au P'tit Marché Degréen a organisé le 13 juin, une soirée « Barbecue Musical» avec la participation du groupe « Art et Passion » que nous remercions. Leur prestation a été très appréciée du public, 104 personnes ont répondu à l'invitation à cette soirée festive qui s'est déroulée sous un beau soleil.

Un remerciement aux bénévoles pour la bonne organisation de cette agréable soirée.

Quelle nouveauté pour cet été ? Vous trouverez prochainement des produits surgelés afin de répondre à la demande de notre clientèle.

Coté « animation », à l'occasion de la semaine du goût, le thème des produits locaux sera mis en avant avec une démonstration de cuisine moléculaire.

Au P'tit Marché Degréen

Epicerie associative

Nous vous rappelons que l'épicerie fonctionne grâce à des bénévoles et deux salariées. Pour information, en 2013 cela a représenté environ 2800 heures de bénévolat.

Suite à notre dernière Assemblée Générale du 23 mai, le manque de participants nous rend pessimistes quant au « recrutement » de nouveaux bénévoles. Nous le déplorons sincèrement car il en va de la pérennité de notre petit commerce. Alors n'hésitez pas et venez nous rejoindre!

L'Association Au P'tit Marché Degréen vous souhaite de bonnes vacances.



Parents d'élèves et amis de l'école publique

Nous y sommes, l'année scolaire 2013/2014 se termine.

Pour notre association, elle aura été synonyme de nouveauté et continuité. Nouveauté car le bureau a connu d'importants changements en septembre et continuité car nous avons tous œuvré et donné du temps pour proposer aux degréens des moments de rencontre et soutenir les projets des maîtresses avec les bénéfices réalisés.

Cette année nous aura permis de prendre nos marques, d'apprendre à connaître le fonctionnement de l'association et apprendre à nous connaître les uns les autres. Nous tenons vraiment à remercier toutes les personnes pour leur aide tout au long de l'année car sans cela, il aurait été difficile de mener à bien nos actions.

Il nous reste donc à vous donner rendez-vous en septembre pour faire le bilan de la fête de l'école et constituer le bureau pour la prochaine année scolaire. D'ici là, nous vous souhaitons à tous d'excellentes vacances.

Les membres du bureau

Stéphanie VERITE : Présidente Mathilde GOYET : Trésorière Xavier DENIAU : Vice-Trésorier Olivia DEMEIRE : Secrétaire Hélène GANIER : Vice-Secrétaire David LEMAIRE : Membre



VIE a JOCIATIVE

Comité des fêtes

L'année 2014, un grand cru d'averses pour la 12ème édition du vide-grenier à Degré. Le comité des fêtes a été contraint et forcé par ce temps d'annuler cette journée.

Quel dommage avec nos 320 ml réservés par 65 exposants qui ont dû « rebrousser » leur chemin de bon matin à cause de cette pluie qui s'y était invitée.

Cet évènement ne sera malheureusement pas reporté pour cette année car une date n'a pas pu être arrêtée, au vu des nombreux vides-greniers dans les alentours fin août et septembre.

Néanmoins, le Comité des fêtes remercie tous les bénévoles qui s'étaient mobilisés pour cette journée et qui malgré l'annulation ont dû ranger tout ce qui avait été préparé la veille.

On vous donne rendez-vous l'année prochaine en Juin et en espérant que le temps soit beaucoup plus clément.

Le feu d'artifice a pu être tiré entre les nombreuses averses et nous tenons à remercier la Municipalité pour sa participation financière.



En avril, le Comité des fêtes avait organisé une soirée « Disco », qui encore cette année, a connu un grand succès, avec un DJ très apprécié et qui a su envoûter son public dansant.

Laissons les bénévoles souffler pendant la période estivale, avant de se relancer dans les préparatifs des festivités de fin d'année.

N'oublions pas le Téléthon les 5 et 6 décembre, le programme de celui-ci vous sera communiqué ultérieurement.

Avec la période de Noël, pensons aux enfants et à leur rencontre avec le Père Noël qui aura lieu le samedi 13 décembre avec le même jour, notre marché artisanal de noël.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du bureau du Comité des fêtes si vous souhaitez devenir bénévole et rejoindre l'association, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances sous le soleil.

Dates à retenir

Samedi 6 septembre :

Comice agricole du canton de Conlie qui se tiendra à Conlie

Samedi 13 septembre :

Concours de pétanque organisé par Familles Rurales

Dimanche 14 septembre :

Forum des associations organisé par la Mairie

Samedi 13 octobre :

Veillée à l'ancienne organisée par Familles Rurales

Samedi 18 octobre :

Soirée entrecôtes organisée par Degré Football Club

Samedi 22 novembre :

Soirée Couscous organisée par les Parents et amis de l'École

<u>Week-end</u> 5-6-7 décembre :

Téléthon

Samedi 13 décembre :

- Arrivée du Père Noël
- Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes



ZONE ARTISANALE CHAMP TRAMARD 72550 DEGRÉ

Tél.: 02 43 27 73 66 Fax: 02 43 27 39 61 contact@f-cosnet.fr

PIZZA IL GRANDO PIZZAS A EMPORTER

Venez découvrir et goûter nos différentes pizzas aux diverses saveurs!

Tous les mercredis, place de l'église à DEGRÉ de 17h30 à 20h45

Réservations : 06 05 20 31 64



Au fil des mois...





Les doyens de la commune lors du repas du CCAS en présence de Joël MÉTÉNIER, Conseiller général, Président de la 4C et Dominique Genest, Maire



Naissances

17 septembre 2013

Romane JARRY 4, impasse des Ormeaux

23 Janvier 2014

Anna LECHAT La Roche

12 Février 2014

Lucas EVRARD 7, rue des Elodées

20 Février 2014

Albin ROUSSEAU 4, rue des Elodées

5 Mai 2014

Thylan TO 19, rue de l'Arche

7 Mai 2014

Estelle VAUDEL 4, rue des Nymphéas

9 Mai 2014

Raphaël OGÉ 5, place du Tilleul

Mariages à Degré

7 Juin 2014

Stéphanie LEBLANC et Guillaume COSNET La Gourdaine



Des élus au service de DEGRÉ



- 01 DELHOMMEAU Denis Conseiller
- 02 MONTACLAIR Karine Conseillère
- 03 GASNIER Gérard Conseiller
- 04 VALLÉE Joël 4ème adjoint
- 05 MAHEU Stéphane Conseiller
- 06 LANGEVIN Patrick 3 ème adjoint
- 07 PALAIS Alain Conseiller
- 08 GENEST Dominique Maire
- 09 BLOT Jean-Paul Conseiller
- 10 LECHAT Sylvie 1ère adjointe
- 11 SOREAU Jean-Jacques 2ème adjoint
- 12 BOUTELOUP Céline Conseillère
- 13 DENIAU Xavier Conseiller
- 14 DERRIEN Stéphane Conseiller
- 15 CURTIS Mélinda Conseillère

Les commissions municipales

✓ Scolaire et périscolaire

(Garderie- Restaurant scolaire - Activité périscolaire - Lien avec les enseignants -Lien avec les parents d'élèves)

D. Genest - C. Bouteloup - M. Curtis

X. Deniau - S. Lechat - S. Maheu

✔ Budget- Finances-Gestion

(Suivi des dépenses - Suivi des imputations - Suivi des budgets - Etablissement des budgets)

D. Genest - C. Bouteloup - M. Curtis

D. Delhommeau - D. Derrien

P. Langevin - S. Lechat

J-J. Soreau - J. Vallée

✓ Information-Communication

(Site internet - Panneau information - Lien avec la presse - Le P'tit Degréen)

D. Genest - C. Bouteloup

D. Delhommeau - G. Gasnier

P. Langevin - J-J. Soreau

✔ Bâtiments communaux - Voirie (Travaux - Entretien - investissement -

Amélioration)

D. Genest - X. Deniau - D. Derrien P. Langevin - S. Maheu - A. Palais

J. Vallée

✓ Cimetière

(Processus de reprise - Aménagement)

D. Genest - C. Bouteloup - M. Curtis

D. Derrien - S. Lechat - J. Vallée

✓ Environnement

(Transports - Voies vertes - Aménagement foncier - Assainissement collectif -Assainissement autonome - Gestion de l'eau)

D. Genest - J.P. Blot - X. Deniau

D. Delhommeau - D. Derrien -

G. Gasnier - P. Langevin -

S. Lechat - K. Montaclair - J. Vallée

✔ Personnel communal

(Gestion des plannings - Gestion des embauches - Contrôle des heures effectuées - Suivi des contrats - Formation - Création du document unique)

D. Genest - S. Lechat - A. Palais J-J. Soreau

✓ Urbanisme

(Gestion permis de construire - Gestion demande de travaux - Certificat d'alignement - Raccordement réseaux divers Certificats d'urbanisme - Lotissement - PLU)

D. Genest - C. Bouteloup - X. Deniau
D. Derrien - P. Langevin - S. Lechat
J. Vallée

✓ Lien monde associatif

(Soutien aux associations - Lien intergénérationnel - Organisation festivités)
D. Genest - C. Bouteloup -

P. Langevin - S. Lechat - K. Montaclair J. Vallée

✓ Référent Armée

M. Curtis

✓ Appels d'offres

D. Genest - J-J. Soreau - J. Vallée (Membres titulaires) C. Bouteloup - M. Curtis - S. Lechat

(Membres suppléants)

✓ CCAS

D. Genest - C. Bouteloup - M. Curtis

S. Lechat - J-J. Soreau - J. Vallée

✓ Syndicat d'eau

D. Genest - J-P. Blot - S. Lechat (Membres titulaires)

D. Delhommeau - G. Gasnier (Membres suppléants)

✓ Commission Impôts

D. Genest - J-P. Blot - P. Langevin (Membres titulaires)

D. Delhommeau - J-J. Soreau (Membres suppléants)

✓ 4C (Communauté de Communes)

D. Genest - J-J. Soreau (Membres titulaires)